



MAIRIE DE NERNIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L2121-7 du CGCT, le Conseil Municipal de Nernier se réunira dans la salle du Conseil au rez-de-chaussée de la Mairie, le :

**VENDREDI 12 JUILLET 2024
A 18 H00**

Ordre du jour :

- I. Nomination d'un/une secrétaire de séance
- II. Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024
- III. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- IV. Approbation du plan de financement du Syane programme 2024 : travaux de gros entretien reconstruction d'éclairage public
- V. Proposition d'acquérir trois tableaux d'Enrico VEGETTI
- VI. Autorisation de signer avec Messery une convention de participation financière aux dépenses scolaires et périscolaires dans l'attente de la mise en place effective du Sivu
- VII. Désignation des délégués de la commune au comité syndical du SIVU Messery/Nernier
- VIII. Autorisation de signer la charte forestière de territoire portée par Thonon Agglomération
- IX. Autorisation de signer avec Thonon Agglomération, la Convention Territoriale Globale 2024-2028 en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale
- X. Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADDi) du PLUi-HM
- XI. Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 2 juillet 2024

Nernier le 5 juillet 2024
Christian BREUZA,
Maire de NERNIER

